



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 050-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.63

Déposée le : 08.03.2022

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Veglio, Zollikofen) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Bauer, Wabern)
PS-JS-PSA (Riesen, La Neuveville)

Cosignataires : 24

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Les crèches font partie du service public ! Pour un accueil extrafamilial gratuit et de bonnes conditions de travail

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Le canton prend en charge les frais de garde pour l'accueil extrafamilial.
2. Le canton demande à la Confédération de le soutenir financièrement et de prendre en charge une partie des frais de garde.
3. Le canton prend des mesures pour financer de meilleures conditions de travail dans les crèches.

Développement :

Tout comme l'éducation à l'école obligatoire, l'accueil extrafamilial est une mission d'intérêt général et doit donc être gratuit et accessible pour toutes les familles. En d'autres termes, les crèches et les gardes d'enfants à la journée doivent être financés par les pouvoirs publics, à l'instar de l'école enfantine et primaire. Un accueil extrafamilial gratuit serait un grand bienfait pour le système éducatif et l'équité en matière d'éducation : il encouragerait la socialisation des enfants et aurait des répercussions positives sur leur développement, ce qui est particulièrement important pour que les enfants arrivent bien préparés à l'école.

Aujourd'hui, ce sont les femmes qui assument la majeure partie du temps consacré au soin et à la garde des enfants. Un accueil extrafamilial gratuit permettrait aux deux parents d'exercer une activité professionnelle, ce qui, en ces périodes de pénuries croissantes de personnel qualifié, est un enjeu considérable pour l'économie publique. Une telle subvention renforcerait également l'égalité, car elle permettrait à toutes les familles, quel que soit leur revenu, de choisir

comment elles souhaitent organiser la vie professionnelle et la garde de leurs enfants. Les enfants du canton de Berne doivent bénéficier du meilleur accueil extrafamilial possible afin que leur développement émotionnel et social soit stimulé. Mais un bon accueil n'est possible qu'avec de bonnes conditions de travail pour les personnes chargées de la garde des enfants. Assez de temps et un salaire suffisant sont essentiels pour répondre de façon adaptée au potentiel et à la diversité des enfants. Le canton doit donc assumer une plus grande responsabilité à l'égard des conditions de travail et soutenir les crèches dans le financement de meilleures conditions de travail.

L'accueil extrafamilial fait partie du service public. Le financer par les moyens publics est plus équitable, car, ainsi, les revenus et les fortunes plus élevées contribuent davantage que les plus faibles. En outre, un accueil extrafamilial gratuit est financièrement bénéfique pour toutes et tous : pour les familles, qui sont soulagées, pour les entreprises, car un plus grand nombre de parents et surtout, de femmes mettent leur formation à profit dans la vie active, et pour les cantons et les communes qui engrangent plus de recettes fiscales et voient leurs coûts liés à l'aide sociale diminuer grâce à l'augmentation de l'activité professionnelle. Le canton de Berne doit demander à la Confédération qu'elle l'aide à supporter les frais générés, puisque la Confédération a également tout intérêt à offrir une garde d'enfants gratuite pour toutes et tous. En effet, l'accueil extrafamilial est une mission d'intérêt général. Avec un accueil extrafamilial gratuit, le canton de Berne investit dans l'avenir.

Destinataire
– Grand Conseil